CROIX BLANCHE 78

Association des secouristes français CROIX BLANCHE 78

DOSSIER D'INSCRIPTION – FORMATION BNSSA

BNSSA
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Pour tout renseignement :
CENTRE DE FORMATION CROIX BLANCHE 78
Groupe scolaire de la HAISE – 3 rue Mansart (entrée rue Marie Hillion)
Tél : 01 30 55 02 02- Mail : croixblanche78@gmail.com - www.croixblanche78.org

VOTRE CENTRE DE FORMATION

L'Association des Secouristes Français CROIX BLANCHE 78 a été créée en mai en 1997, elle développe le secourisme, sa pratique et son enseignement dans le cadre de la législation en vigueur.

Cette association appartient à la **Fédération des Secouristes Français Croix Blanche**.

3 domaines d'intervention

FORMATIONS AU SECOURISME

SOUS L'AGREMENT DE LA SECURITE CIVILE

- Aux gestes de **Premiers Secours** pour la population **PSC 1**
- Aux métiers de la Sécurité Civile (Equipiers Secouristes) – **PSE 1 et PSE 2**
- Aux sauvetages Aquatiques - **BNSSA**
- Des enfants **IGPS**
- **Gestes qui sauvent**….

FORMATIONS AU SECOURISME
Et à la prévention / sécurité

- Dans le Monde du travail :
  - **SST**
  - **Gestes et postures**
  - **Incendie / EPI**
  - **Evacuations ……**
  - **Formations sur mesure**
  - **Habilitations électriques**

SECOURISME OPERATIONNEL ET POSTE DE SECOURS

- Mise en place et gestion de postes de secours dans le cadre d'événements (concert, compétitions, foire …)
- Equipe de professionnels diplômés d'état et Expérimentés

VOTRE FORMATION AU SEIN DE LA CROIX BLANCHE

Une équipe de professionnels à votre service

„SERVIR"

La Croix Blanche cumule à travers son équipe une expérience professionnelle du secourisme et du sauvetage. Toujours à la **pointe des technologies nouvelles en matière de sauvetage**, notre équipe œuvre dans un **souci permanent de la qualité** au regard de nos différentes formations.

Connaître toutes nos formations
www.croixblanche78.org

Pourquoi se former à la Croix Blanche ?

La disponibilité, le professionnalisme et la proximité de nos intervenants vous garantiront une formation de qualité, le tout dans une ambiance conviviale.

Quel suivi après la formation ?

- ☒ Toujours **en veille par rapport à la règlementation en vigueur,** nous vous communiquons régulièrement les nouvelles lois et réglementations concernant votre formation.
- ☒ Vous recevrez également automatiquement un mail concernant le **recyclage de votre formation.**

PROGRAMME DE LA FORMATION BNSSA

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.) est le diplôme du nageur sauveteur. Le B.N.S.S.A. permet de **surveiller** des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les Brevets d'Etat d'éducateur sportif option activités de la natation (B.E.E.S.A.N.) dans la surveillance des piscines publiques.

Le sauveteur côtier travaille dans les postes de secours sur les plages, les lacs, les piscines de camping... Celui-ci a pour mission la surveillance d'une baignade.

- Prévenir les usagers des dangers du lieu de baignade
- surveillance des zones de baignade aménagées et réglementées par les communes le long de leurs plages
- secours aux baigneurs en danger
- assistent les utilisateurs d'engins de plage en difficulté (planches à voile, engins pneumatiques, Kitesurf, petits voiliers ...)
- administrent les premiers soins aux personnes victimes d'accident et préviennent les organismes de secours (SAMU, Pompiers)

Pré-requis : 17 ans avéré le jour de l'examen et PSE 1 minimum (ou PSE 2 fortement conseillé pour le sauveteur cotier)
POUR LES STAGES COURTS, un niveau minimum en vitesse de nage est obligatoire (voir test en page 11)

Durée de validité du diplôme : 5 ans. Un recyclage doit être suivi par son titulaire tous **les 5 ans** pour maintenir la validité du diplôme. La partie secourisme (PSE1) est soumise à **formation continue annuelle** (6h minimum).

- Epreuve de natation :
Responsable : Sandro de MARCO (BEESAN)
Entraînement dispensé par nos maîtres nageurs (BEESAN). Examen organisé généralement à la fin de la formation.
Responsable : un maitre nageur, un BNSSA et un formateur PAEFPS
Périodes et Lieux d'entraînements :

- Stage bloqué en journées pour bons nageurs sur les vacances de la Toussaint sur POISSY
- Stage bloqué en journées pour bons nageurs sur les vacances de Noël sur Plaisir et Saint Cyr l'école
- Stage bloqué en soirée semaine et journée WE, pour bons nageurs, sur les vacances de Pâques sur Plaisir, St Cyr l'Ecole

- Règlementation BNSSA :
Responsable : Marc BACHELET
Règlementation, lieu de formation : sur sites des piscines de Poissy ou Clayes sous Bois, ou au centre de formation CROIX BLANCHE de Plaisir

La session de formation / examen, est la même pour les BNSSA initial que pour les recyclages BNSSA. Les recyclages BNSSA sont exemptés de certains cours et épreuves d'examen, et se voient préparer un programme personnalisé et spécifique par l'équipe pédagogique.

Inscriptions et renseignement : Secrétariat (01 30 55 02 02) // inscription individuelle et paiement en ligne sur notre site « croixblanche78.org », onglet « BNSSA ».
ATTENTION : Les dossiers d'inscriptions au BNSSA (avec le paiement des droits) doivent impérativement arrivés complets à la croix blanche 78 au moins 1 semaine avant le début de la formation

PSE 1 :

Responsable Inscription: Secrétariat (01 30 55 02 02) // inscription individuelle paiement en ligne sur notre site.
Lieu de formation : Plaisir et saint cyr l'école pour Pâques OU POISSY à la toussaint
Dates : généralement sur les sessions bloquées de BNSSA à la Toussaint et à Noël. Et dans les WE qui précedent Pâques

Test de présélection IMPORTANT

Sur les stages courts de formation BNSSA, nous préparons les stagiaires au métiers et aux épreuves spécifiques de l'examen. Nous considérons que la vitesse de nage est un prérequis pour l'entrée en formation. C'est pourquoi, pour vous aider à définir vos capacités, nous demandons **à chaque candidat à la formation initiale BNSSA** d'effectuer un test de natation surpervisé et renseigné par un maître nageur de votre choix, qui remplira alors l'attestation (cf page 11).

PRESENTATION DE L'EXAMEN BNSSA

L'examen pour l'obtention du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) se déroule généralement sur une demie journée. Il comprend une série d'épreuves dans l'eau et hors de l'eau.

- **Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 m**
  - Un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
  - Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
  - Un plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

L'épreuve s'effectue en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 2 minutes et 40 secondes inclus

- **Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres**

- Au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- Le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur avec la main à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- Remorquage du mannequin face hors de l'eau sur un parcours de 50 mètres. Ce mannequin devra être du modèle réglementaire, c'est à dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur de 1 mètre. Toute immersion de la face de la victime figurée pendant une durée égale ou supérieure à cinq secondes entraîne l'élimination du candidat.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus

- **Porter secours à une personne en milieu aquatique :**
  - Le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
  - La victime saisit le sauveteur de face ; après être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
  - Le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
  - Après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Aucun matériel n'est autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

- **Epreuve théorique – Sous forme de QCM de 40 items en moins de 45 minutes**

Sur les domaines suivants :

- Secourisme
- Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique
- Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade
- Signalisation d'un poste de secours
- Signalisation des aires et matérialisation des lieux de baignade,
- Balisage
- Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale
- Organisation des secours
- Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours
- Mise en œuvre des moyens d'alerte
- Connaissance et diffusion des informations météorologiques
- Observation du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours.
- Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident.
- Mesures conservatoires.
- Premiers soins d'urgence
- Alerte des secours publics

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.

CONTENU DE LA FORMATION PSE 1 ET PSE 2

Le PSE 1 étant un pré-requis pour la formation au BNSSA,
vous trouverez ci-après le contenu de la formation PSE 1 pour les personnes qui ne seraient pas encore titulaires de ce diplôme ainsi que le contenu de la formation PSE 2 pour une formation complémentaire.

FORMATION PSE 1 - PRE-REQUIS AU BNSSA

Pour être **secouriste**, il est nécessaire d'être titulaire de l'unité d'enseignement **«Premiers Secours en équipe de niveau 1».**
Cette personne constitue le premier échelon opérationnel participant au secours à personnes. Le secouriste est formé et entraîné à la prise en charge de victimes, d'un accident, d'un malaise ou d'une aggravation brutale d'une maladie.
Pour ce faire, il va intervenir seul ou en équipe, avec ou sans matériel, afin de réaliser les gestes de premiers secours qui s'imposent pour l'intégrité de la victime, et, si nécessaire, en attendant l'arrivée d'une équipe de secours à personnes.

PROGRAMME

Partie 1 - Le secouriste
Partie 2 - La chaîne des secours
Partie 3 - La sécurité
Partie 4 - L'alerte
Partie 5 - L'obstruction brutale des voies aériennes
Partie 6 - Les hémorragies externes
Partie 7 - L'inconscience
Partie 8 - L'arrêt cardiaque
Partie 9 - La défibrillation automatisée externe
Partie 10 - Les détresses vitales
Partie 11 - Les malaises et la maladie
Partie 12 - Les accidents de la peau
Partie 13 - Les traumatismes des os et des articulations
Partie 14 - La noyade
Partie 15 - La surveillance et l'aide au déplacement

FORMATION PSE 2 - FORMATION (FACULTATIVE) COMPLEMENTAIRE AU BNSSA

L'**équipier secouriste** doit être capable de s'intégrer au sein d'une équipe de secours, pour prendre en charge, sur les plans technique et humain, une victime d'un accident ou d'une détresse vitale, afin de la mettre dans les meilleures conditions possibles pour une éventuelle prise en charge médicale ultérieure. A ce titre, il doit aussi savoir dialoguer avec les équipes médicales qui seront appelées à prendre le relais et, le cas échéant à s'intégrer à leur action.

PROGRAMME

Partie 1 - L'équipier secouriste
Partie 2 - Hygiène et asepsie
Partie 3 - Les bilans
Partie 4 - Les atteintes liées aux circonstances
Partie 5 - Les affections spécifiques
Partie 6 - Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
Partie 7 - Les pansements et les bandages
Partie 8 - Les immobilisations
Partie 9 - Les relevages
Partie 10 - Les brancardages et le transport
Partie 11 - Les situations avec de multiples victimes

CALENDRIER DES FORMATIONS

Formation	Dates	Remarque
PSE 1	**Prochaines sessions :** • vacances de février 2024 (19 au 23 février 2024 inclus – 1ière semaine des vacances zone C) sur PLAISIR • pâques 2024 (lundi 8 au vendredi 12 avril 2024 inclus - vacances scolaires 2024 zone C) SAINT CYR L'ECOLE	**Pré-requis à la formation BNSSA** 12 places maximum par session
BNSSA (stage court) **PAQUES 2024**	**VACANCES SCOLAIRES (zone C)** **06 avril au 17 avril 2024 inclus** ***Centre nautique – 78210 Saint Cyr l'Ecole***	Examen le 17 avril 2024 à lapiscine de ST CYR 78
BNSSA **(stage court)** **De la Toussaint** **2024**	**Vacances scolaires de la Toussaint** **(octobre – novembre 2024)(dates en préparation)** piscine des Migneaux – 78300 POISSY	**Vacances scolaire de la toussaint**
EXAMEN BNSSA	• Examens BNSSA : • **examen début novembre 2024** • examen le 17 avril 2024	A l'issue de la formation BNSSA, l'équipe pédagogique CROIX BLANCHE 78 donne un avis favorable ou défavorable au passage de l'examen. A lissue de l'examen, Le jury communique les résultats à notre fédération et en préfecture pour l'édition des diplômes.
PSE 2	**Prochaines sessions :** • 9, 10, 11, 12 mai 2024 (Plaisir 78)	Formation complémentaire facultative

TARIFS DE LA FORMATION

Formation	Tarif
☐ **PSE 1** uniquement	400.00 Euros
☐ **BNSSA** uniquement (préparation + examen)	400.00 Euros
☐ **PSE1 + BNSSA (sur la même session)** préparation + examen	750,00 Euros
☐ **recyclage « BNSSA »** (préparation + examen)	250.00 Euros
☐ **Formation continue « PSE1 »**	100.00 Euros
☐ **Passage de l'examen seul** (conditions particulières)	100,00 Euros

**** Cocher la formule choisie.***

Conditions de règlement : -

- PAR CARTE BANCAIRE en vous inscrivant sur notre site nous acceptons un étalement du paiement de votre formation en 3 fois maximum, (au-delà c'est la règlementation des crédits). pour cela, il vous suffit de vous inscrire sur notre site « croixblanche78.org » à l' onglet de la formation concernée, puis onglet : « s'incrire en ligne »
- En espèces, (faites l'appoint en venant sur rendez vous), dans nos locaux CROIX BLANCHE 78, groupe scolaire de la Haise, entrée rue Marie HILLION – 78 370 PLAISIR (téléphone : 01 30 55 02 02)
- Nota : **Nous n'acceptons plus les règlements par chèque de particuliers**.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Comment s'inscrire ?

Les étapes de votre inscription à la formation BNSSA :

- Retrait du dossier d'inscription sur notre site
- Test d'aptitude avec le MNS de votre choix, précisant que vos temps de nage sont suffisants pour aborder la formation BNSSA (sur des stages courts, nous ne travaillerons que les épreuves spécifiques, pas votre vitesse de nage)
- **Envoi ou Dépôt du dossier d'inscription avec les pièces demandées à la CROIX BLANCHE 78** (voir adresse ci-après) **:**

☐ La fiche d'inscription complétée (p 9)

☐ La photocopie Recto/verso (lisible) d'une pièce d'identité (Pour les mineurs pièce d'identité du représentant légal)

☐ La Photocopie du PSE1 (Premiers secours en Equipe de niveau1) ou d'un diplôme équivalent

☐ L'attestation de formation continue PSE1 en cours de validité à la date de l'examen (si votre PSE1 a + d'1 an

☐ L'original du certificat médical (de moins de trois mois à la date de l'examen) attestant l'acuité visuelle et auditive, l'aptitude à la natation. (Modèle officiel p 10), doit contenir le nom, prénom du médecin, son tampon et la date lisible

☐ La charte de bonne conduite signée (p 12)

☐ Pour les mineurs émancipés fournir une preuve d'émancipation (par exemple décision de justice)

☐ Pour les candidatures isolées, fournir une attestation de formation délivrée depuis moins d'1 an par un **organisme de formation agréé de sécurité civil**

☐ Pour les formations initiales au BNSSA, l'attestation d'aptitude d'un BEESAN spécifiant que vous avez le niveau requis en vitesse de natation pour aborder une formation courte et spécifique au BNSSA

☐ Pour les recyclage BNSSA, la copie de votre BNSSA initial

Adresser le DOSSIER COMPLET par courrier postal + copie mail (par sécurité) à :
CROIX BLANCHE 78 – groupe scolaire de la Haise – 3 rue Mansart – 78370 PLAISIR
croixblanche78@gmail.com ***(l'entrée physique de la croix blanche 78 est rue Marie HILLION)***

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte

Toute inscription est définitive.
Toute désinscription ou désistement ou demande de report effectués moins de 8 jours francs avant la date de formation ou absence le jour de la formation, ne donneront droit à aucun remboursement de la part de CROIX BLANCHE 78.

Informations complémentaires

Nous vous informons que les éléments suivants sont à la charge du candidat : visites médicales, documentations, équipements personnels, palmes, masque, tuba, slip de bain et bonnet de bain obligatoire, etc…

Pour se rendre à LA CROIX BLANCHE 78, la gare SNCF est « PLAISIR GRIGNON » (départ de Paris Montparnasse)

Secouristes Français
Croix Blanche
"SERVIR"
Service : Formations

Association CROIX BLANCHE 78
Association régie par la loi 1901
Groupe scolaire de LA HAISE, 3 rue Mansart, 78370 PLAISIR
Tél : 01 30 55 02 02. ***Email*** : croixblanche78@gmail.com
Site : croixblanche78.org N° SIRET : 452 339 559 00026 Code A.P.E.8559A

BNSSA

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

INSCRIPTION à : ☐ **Formation + examen BNSSA initial** **400 €**, ☐ **idem + PSE1** **750 €**, ☐ **formation + examen BNSSA recyclage** **250 €**

☐ **Seulement à l'Examen BNSSA initial** **100 €** * ☐ **seulement à l'examen BNSSA Recyclage** **100 € ***

***Les textes stipulent bien que la formation est obligatoire. Nous acceptions les candidats extérieurs pour l'examen dès lors qu'ils ont une attestation de formation au BNSSA , datant de moins d'1 an, rédigée par une association agréée de sécurité civile.**

Moyen de paiement : Prise en charge…… via notre site ……Autre ……

FORMATION : Du ……au…… Lieu ……

Examens BNSSA : **date : 17 avril 2024 de 7h00 à 12h30**

Important : écrire de façon lisible en majuscule. Merci

NOM : …… NOM DE JEUNE FILLE : ……

PRENOM : …… SEXE : ……

NE(e) LE : …… A : …… N° Département : ……

ADRESSE : ……

……

ADRESSE E-MAIL ……

TELEPHONE DOMICILE :…… PORTABLE : ……

PROFESSION : ……

DATE OBTENTION PSE1 : …… N° …… ORGANISME……

Autorisation Parentale obligatoire pour les Mineurs

Je soussigné(e) ……

Représentant légal de……

Autorise ce(tte) dernier(e) à s'inscrire et à participer à la session de BNSSA relative à cette fiche d'inscription et organisée par l'association CROIX BLANCHE 78, qui se déroulera à :……

Fait à …… le : ……

SIGNATURE*

Pièces à joindre impérativement au dossier : voir la liste page précédente

J'atteste par ailleurs, avoir pris connaissance et accepter :

- Le règlement intérieur
- Les conditions générales de ventes
- Les informations, recommandations et de la charte de bonne conduite

Fait à …… le : ……SIGNATURE* (obligatoire) :

*La signature vaut prise de connaissance et acceptation du règlement intérieur, et de la chartre de bonne conduite.

CERTIFICAT MÉDICAL

Exigé pour toute candidature au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (et Recyclage)

BNSSA

Je soussigné,

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour,

Mr Mme Melle :

Et n'avoir constaté aucune contre indication apparente à la pratique de la **natation**, du **sauvetage** et de la **surveillance** des usagers des lieux de bains.
Ce sujet présente en particulier une **aptitude normale à l'effort**, une **acuité auditive** lui permettant une voix normale à cinq mètres et une **acuité visuelle** conforme aux exigences ci-dessous.

Fait à : **Le :** **Cachet et Signature**

Ce document peut être complété par tout médecin généraliste

Ce certificat doit être établi **moins** de **TROIS** mois avant la date de l'examen

ACUITE VISUELLE

Sans correction

4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil, mesurées séparément soit au moins **3/10** + **1/10** ou **2/10** + **2/10.**

Avec correction

Soit une correction amenant une acuité visuelle de **10/10** pour un œil quelque soit la valeur de l'autre œil corrigé (**supérieur à 1/10**)

Soit une correction amenant une acuité visuelle de **13/10** pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à **8/10**.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de **10/10** pour l'autre œil corrigé.

Secouristes Français
Croix Blanche
"SERVIR"

Service : Formations

Association CROIX BLANCHE 78
Association régie par la loi 1901
Groupe scolaire de LA HAISE, 3 rue Mansart, 78370 PLAISIR
Tél : 01 30 55 02 02. ***Email*** : croixblanche78@gmail.com
Site : croixblanche78.org N° SIRET : 452 339 559 00026 Code A.P.E.8559A

ATTESTATION D'APTITUDE ET NIVEAU DE NATATION

Je soussigné …… Maitre nageur / BEESAN

N° de carte professionnelle :……

Atteste que M…….

Candidat(e) à une formation BNSSA organisée par la CROIX BLANCHE 78, a d'ores et déjà un niveau de natation et une vitesse de nage suffisants permettant d'aborder sereinement les temps demandés à l'examen BNSSA, et de suivre une formation courte (1 semaine) au BNSSA préparant uniquement les candidats aux épreuves spécifiques. (apnées, dégagement d'urgence, règlementation, mannequin aquatique, secours nautique).

Entre outre, son temps au 200 m PMT est de …… (recommandé : < ou = 3'30'')

Fait à…… Le……/……../…… signature :

Pour information : extrait des épreuves

- **Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres**
  - Au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
  - Le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
  - Remorquage du mannequin face hors de l'eau sur un parcours de 25 mètres. Ce mannequin devra être du modèle réglementaire, c'est à dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur de 1 mètre. Toute immersion de la face de la victime figurée pendant une durée égale ou supérieure à cinq secondes entraîne l'élimination du candidat.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus

---

- **Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 m**
  - Un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
  - Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
  - Un plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

L'épreuve s'effectue en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 2 minutes et 40 secondes inclus

Secouristes Français
Croix Blanche
"SERVIR"

Service : Formations

Association CROIX BLANCHE 78
Association régie par la loi 1901
Groupe scolaire de LA HAISE, 3 rue Mansart, 78370 PLAISIR
Tél : 01 30 55 02 02. ***Email*** : croixblanche78@gmail.com
Site : croixblanche78.org N° SIRET : 452 339 559 00026 Code A.P.E.8559A

INFOS IMPORTANTES ET CHARTE DE BONNE CONDUITE A L'INTENTION DES STAGIAIRES BNSSA

Suite à différents incidents dus à l'inattention et/ou à certains comportements inadaptés, il convient de rappeler ici des informations permettant à tous de suivre la formation BNSSA avec le maximum de chances de réussite.

1) **OBLIGATOIRE : Le matériel individuel de chaque candidat** : maillot de bain, bonnet de bain, palmes, **masque**, tuba, bouteille d'eau. Le matériel que **nous préconisons très fortement** est ci-dessous :

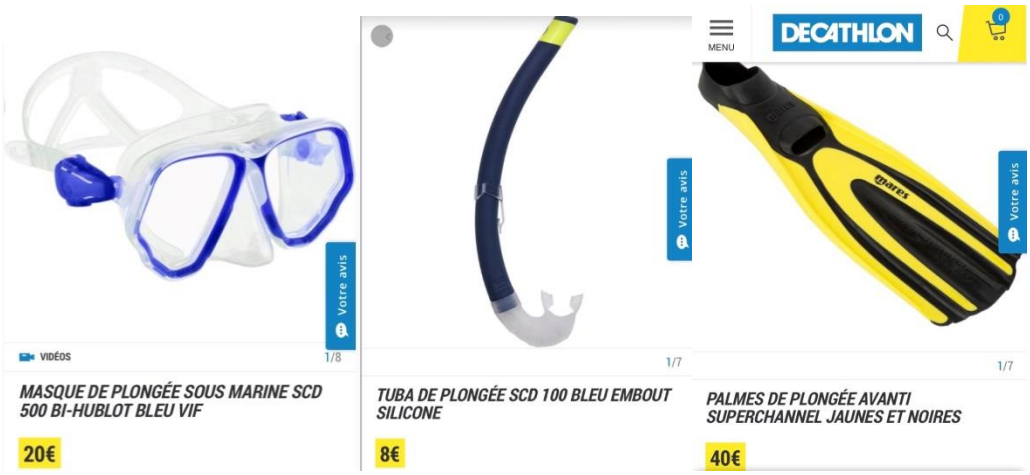

2) **Sur l'épreuve 100 m (sous peine d'élimination)**
   - On ne pousse pas du rebord avec les pieds – pas de lunettes, ni de pince nez - on n'essaye pas de « jouer » avec les limites des 15 m d'apnée. Garder une marge est nécessaire. – la bouche du mannequin ne doit pas être immergée plus de 3 secondes sur 25 m
3) **Sur l'épreuve du 250 m PMT (sous peine d'élimination)**
   - Pas de culbute en bout de bassin, CAR IL NE FAUT PAS POUSSER DU BORD AVEC LES PIEDS- **on garde obligatoirement tout son matériel (au cou ou dans la main) sur les 250 m**
4) **Epreuve de sauvetage** : - prendre la conscience dès que la victime a la tête hors d'eau au moment du remorquage, ce qui fait gagner du temps pour les gestes appropriés au secours de la victime.- **on doit entendre clairement le sauveteur crier "à l'aide"** ou siffler pour l'évacuation du bassin - on doit visiblement observer que le sauveteur **garde en permanence le visuel sur la victime**, (même en sautant dans l'eau), que le sauveteur **rassure clairement et fort** la victime durant le tractage, et que **la sortie d'eau doit être rapide**. Pour le secourisme, **15 pour l'O2, c'est un débit litre/minute** et non pas des milliampères ou des bars ! comme on l'a entendu !!
5) **Pour la règlementation** : un manuel est distribué à chaque stagiaire. Y apposer votre nom.
6) **Chartre de comportement** : BNSSA est une qualification professionnelle, qui débouche sur un métier de sécurité, de secours mais surtout de relations humaines. Votre comportement à cette formation est observé et démontre vos qualités à des employeurs potentiels. Notre avis est souvent sollicité. Aussi, coopérez, et en toutes circonstances, (réussite ou échec), les formateurs, le jury et l'environnement ont droit au respect de votre part.
   En conséquence, est inacceptable, tout débordement de comportement (jet de matériel, insultes, désobéissances). Ce n'est pas compatible avec la fonction de BNSSA. Ce type d'incident lors de la formation peut donner lieu à une exclusion définitive, sans remboursement. Lors de l'examen, ce débordement implique une exclusion avec note officielle d'incident en préfecture et au ministère de l'intérieur.

Le stagiaire ou son représentant légal : nom prénom, lu et approuvé, signature (ci-dessous)